

LE CHANT DES ASSOCIATIONS FESTIVAL

SAMEDI 6 JUIN 2026

CHARTRE D'ADHESION

Les associations participant à l'évènement s'engagent à :

- Proposer une ou plusieurs animations participatives sur le site de 11h00 à 16h00 .
- Que ces animations soient entièrement gratuites.
- Ne pas diffuser de la musique (sauf accord préalable).
- Ne rien vendre sur le site (sauf bar & restauration).
- A participer aux réunions de préparation inhérentes au festival (2 maximum).
- A mettre à disposition ses ressources matérielles et humaines si nécessaire.
- A gérer ses propres installations sur le site et à être autonome pour le transport de son matériel.
- A respecter le planning établi.
- A communiquer sur l'évènement via son réseau de publics et de partenaires.
- A préconiser une animation ou un atelier sans besoin électrique.
- A autoriser l'utilisation des images appartenant à son organisation (photos, logos...).

➔ Candidature via le formulaire en annexe

« Candidature animation & atelier »

pour le 02 FEVRIER 2026 AU PLUS TARD

CE QUE L'ORGANISATEUR OFFRE

- La coordination générale de l'évènement
- La création des supports de communication (+ affiches et flyers)
- Un plan d'installation sur le site
- L'organisation des rencontres de préparation
- La diffusion vers la presse locale et sur le site de la Ville et les réseaux sociaux
- La mise en relation des partenaires
- La location de matériel urbain auprès de AMCV (www.amcv.be)
- La location de toilettes mobiles
- La mise à disposition des 2 minibus de la Ville à la demande et selon l'utilité
- La location du matériel de brasserie (tables, bancs, frigos, pompe à bière, évier)
- L'élaboration du dossier de sécurité et des autorisations nécessaires à l'évènement
- Une possibilité de dépôt de matériel la veille de l'évènement
- Le financement d'un groupe musical et d'animations sur le site

→ Contact organisateur

Ville de Thuin – Plan de Cohésion Sociale – elise.creusen@thuin.be – 071/55.94.56